



## **Avarie sur un ouvrage**

### **Port de plaisance de SAVERNE**

### **Abaissement du niveau d'eau - 30 cm**

### **Interruption de navigation - Ecluses 30/31 et 32 à SAVERNE**

#### **AVIS A LA BATELLERIE**

N° FR/2009/03375

11/09

Pris en application :

de l'article 1.22 du décret n° 73.912 du 21 septembre 1973 portant Règlement Général de Police de la Navigation Intérieure

Article 23 des Règlements Particuliers de Police de la Navigation sur le Canal de la Marne au Rhin, du Canal des Houillères de la Sarre, et de la Sarre Canalisée du 20 décembre 1974

#### **Une limitation d'enfoncement 1.9 m**

- **du jeudi 3 septembre 2009 à 07:00 au vendredi 4 septembre 2009 à 19:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]**

- Canal de la Marne au Rhin, branche Est entre les PK 268.650 (Ecluse 30/31) et PK 270.150 (Ecluse 32)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :  
Subdivision de Saverne-Lutzelbourg, 12 rue de l'Orangerie, 67703, SAVERNE Cedex.  
Tél : 03 88 91 80 83. Fax : 03 88 71 28 15.

#### **Une interruption de navigation**

- **le vendredi 4 septembre 2009 de 07:00 à 09:00 [tous les usagers (dans les deux sens)]**

- Canal de la Marne au Rhin, branche Est, sur la section 412 au PK 268.650 (Ecluse 30/31)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :  
Subdivision de Saverne-Lutzelbourg, 12 rue de l'Orangerie, 67703, SAVERNE Cedex.  
Tél : 03 88 91 80 83. Fax : 03 88 71 28 15.

#### **Une interruption de navigation**

- **le vendredi 4 septembre 2009 de 07:00 à 09:00 [tous les usagers]**

- Canal de la Marne au Rhin, branche Est au PK 270.150 (Ecluse 32)

En cas de besoin, le (ou les) service(s) à contacter est (sont) le(s) suivant(s) :  
Subdivision de Saverne-Lutzelbourg, 12 rue de l'Orangerie, 67703, SAVERNE Cedex.  
Tél : 03 88 91 80 83. Fax : 03 88 71 28 15.

Commentaire :

Une avarie soudaine nécessite la réparation de la porte amont de l'écluse 32 à SAVERNE - Les conséquences sur la navigation sont indiquées ci-dessus.

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont invités à respecter la signalisation mise en place et à se conformer aux recommandations qui leur seront données par les agents du Service Navigation ou de la Brigade Fluviale.

Subdivision de Saverne-Lutzelbourg



Chef d'Arrondissement

**Signé**

Bruno DUFOUR

Date limite d'affichage :  
samedi 5 septembre 2009